

de la construction), concernant le chemin de fer d'embranchement projeté à partir d'un point sur l'Intercolonial, à ou près Stellarton, comté de Pictou, jusqu'à la ville de Pictou, N.-E.—(M. Kirk.)

Copie de toute correspondance relative à l'arpentage des terres à Edmonton et à Saint-Albert, d'après le système des lots de rivière, ainsi que des représentations présentées de la part des colons par le révérend Père Leduc et M. Daniel Maloney, et pour information concernant l'action que le département de l'intérieur a prise à ce sujet.—(M. Taylor.)

Copie de toutes pétitions, dépêches et correspondance, rapports au conseil et arrêtés du conseil, non encore produits, se rapportant au désaffectement de chartes de chemins de fer dans le Manitoba.—(M. Watson.)

Relevé des noms de toutes les causes dans lesquelles jugement a été rendu par la cour Suprême du Canada et dont aucun rapport n'a encore été publié, ainsi que les dates respectives auxquelles les dits jugements ont été rendus.—(M. Barker.)

Copie du rapport de Son Honneur le juge Hensley sur le procès de Alex. Gillis, pour meurtre à Charlottetown en janvier dernier, avec copie du rapport du ministre de la justice recommandant une commutation de la sentence de mort portée contre Gillis, et de tous télégrammes et lettres sur ce sujet.—(M. Davies.)

Relevé de tous deniers payés, et par qui, au trésorier de l'Intercolonial pour vente de barils à huile vides, au cours des trois dernières années comprises entre le 1er janvier 1883 et le 1er janvier 1886.—(M. Langelier.)

Copie de toute pétition, correspondances, ou autres documents concernant l'établissement d'un bureau de poste à un certain endroit appelé "Les Fonds," dans la paroisse de Saint-Antoine, comté de Lotbinière.—(M. Rinfret.)

Copie de toute dépêche du gouvernement impérial, ou correspondance avec lui, au sujet des plaintes de la législature ou du gouvernement de l'Île du Prince-Édouard sur la non exécution des conditions de l'union de cette île avec la Confédération, ou concernant la mission des délégués de l'Île du Prince-Édouard au gouvernement impérial au même sujet.—(M. McIntyre.)

Sir HECTOR LANGEVIN : Je propose que la Chambre s'ajourne.

108

FEU M. THOMPSON, M.P.

M. BLAKE : Je désire exprimer le profond regret—sentiment qui sera partagé, je pense, par tous les membres de la Chambre—avec lequel nous avons appris aujourd'hui la mort de notre ami, M. Thompson. M. Thompson a toujours représenté, depuis la Confédération, le même comté qu'il avait représenté pendant plusieurs années avant la Confédération au parlement de la province du Canada. Bien qu'il fût jeune, il était, aussi, un ancien du parlement. Il a siégé pendant vingt-trois années consécutives au parlement de ce pays, et bien qu'il eût des opinions politiques tranchées et qu'il les exprimât franchement et librement, je crois qu'il s'est attiré non seulement le respect et l'amitié de ceux avec lesquels il était lié en politique, mais il était respecté et estimé par tous ses collègues des deux côtés de la Chambre, et je suis sûr que nous regrettons tous sa mort.

Sir HECTOR LANGEVIN : J'approuve certainement les remarques faites par le chef de la gauche au sujet de la mort de notre ami, M. Thompson. Je dois dire que lorsque nous avons appris sa mort, ce matin, la nouvelle nous a causé un profond regret, surtout à ceux d'entre nous qui ont eu l'avantage de siéger avec lui au parlement. J'ai siégé vingt-trois ans avec lui au parlement, et pendant ces vingt-trois ans, je ne pense pas qu'il ait eu un ennemi dans la Chambre, et, en conséquence, j'exprime certainement les sentiments de mes amis en me joignant au chef de la gauche pour dire que nous regrettons tous sa mort.

La motion est adoptée et la Chambre s'ajourne à 10.20 p.m.